

Le concordat en Moselle



un public attentif aux péripéties de l'Histoire

Dans le cadre du centenaire du retour de la Moselle à la France, Jean Kieffer de Kédange était l'invité de la municipalité pour une conférence sur les conditions de ce retour et en particulier sur le maintien des lois anciennes modifiées en France depuis l'Annexion, dite lois du concordat. Jean Kieffer a clairement expliqué que contrairement aux idées reçues, ces lois ont été élaborées par Napoléon et n'ont pas été modifiées par les Allemands en 1870, lois non applicables chez eux d'ailleurs. De nombreuses péripéties ont émaillé les tentatives de modifications et de normalisation avec le reste de la France. Toujours est-il que cent ans après, ce statut qui n'a pas d'existence constitutionnelle existe toujours et sa validité a été confirmée le 21 février 2013 par le Conseil constitutionnel qui le considère comme une tradition républicaine.

Le nombreux public a apprécié les explications mais le sujet étant très vaste, chacun aurait souhaité des éclaircissements. Photo RL